

Assurance de groupe pour salariés

Document précontractuel de durabilité

Informations précontractuelles relatives aux produits financiers visées à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852, et conformément à l'article 20 du règlement délégué (UE) 2022/1288

Version : 23/01/2024

Les informations sur la durabilité contenues dans ce document de produit précontractuel ont été préparées au mieux par NN Insurance Belgium SA/NV sur la base des informations actuellement disponibles pour les gestionnaires d'actifs. Toutefois, la réglementation imposant à ces gestionnaires de fortune de mettre ces informations à disposition n'est entrée en vigueur que le 1er janvier 2023. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées et/ou complétées en fonction des informations que les gestionnaires d'actifs fourniront dans les mois à venir.

1. Transparence des politiques de risque en matière de durabilité

Conformément à l'Article 3 du Sustainable Finance Disclosure Regulation (« SFDR »), NN Insurance Belgium (« NN IB ») est tenue de divulguer ses politiques en matière d'intégration des risques de durabilité dans son processus décisionnel en matière d'investissement. Le SFDR définit le risque de durabilité comme un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif important réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Ces divulgations sont énumérées ci-dessous.

Facteurs et risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

NN IB considère les risques de développement durable comme des risques liés à des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« facteurs ESG ») qui peuvent avoir un impact négatif significatif sur la performance, la réputation, la valeur, le bilan ou les opérations à long terme de NN Group.

En ce qui concerne le SFDR, cela inclut les facteurs ESG qui peuvent avoir un impact négatif significatif sur la valeur des investissements dans les produits financiers des clients de NN IB. Voici des exemples de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) :

- **Facteurs environnementaux** : changement climatique, autres formes de dégradation de l'environnement (par exemple, pollution de l'air, pollution de l'eau, pénurie d'eau douce, contamination des terres, perte de biodiversité et déforestation) et bien-être animal, en plus des mesures correctives visant à remédier à ces facteurs. Le changement climatique est divisé en
 - a) les effets transitoires résultant de la transition vers une économie verte et à faible intensité de carbone ;
 - b) les effets physiques résultant de changements dans les conditions météorologiques, la température, les conditions hydrologiques ou les écosystèmes naturels (changements aigus ou à plus long terme).
- **Facteurs sociaux** : droits, bien-être et intérêts des personnes et des communautés, y compris les droits de la personne, l'(in)égalité, la santé, l'inclusion, la diversité, les droits des employés et les relations de travail, la santé et la sécurité au travail.
- **Facteurs de gouvernance** : poursuivre ou appliquer des pratiques de gouvernance appropriées, notamment en ce qui concerne la direction, la rémunération des dirigeants, les audits, les contrôles internes, l'évasion fiscale, l'indépendance du conseil d'administration, les droits des actionnaires, la lutte contre la corruption et les pots de vin, ainsi que la manière dont les entreprises ou entités incluent les facteurs environnementaux et sociaux dans leurs politiques et procédures.

Taxonomie des Risques NN

NN IB a défini et catégorisé son paysage générique des risques inhérents dans une Taxonomie des Risques. NN IB considère les risques de durabilité comme des risques transversaux. Cela signifie que nous considérons que les risques de durabilité se manifestent par des types de risques reconnus dans la Taxonomie des Risques. Les risques identifiés dans la Taxonomie des Risques se rapportent à divers domaines de risque, tels que les risques émergents, les risques stratégiques, les risques financiers et les risques non financiers. Ceux-ci couvrent les opérations et les produits propres de NN IB, mais aussi les investissements réalisés. Dans le cadre de la Taxonomie des Risques, les facteurs ESG ont été mis en correspondance avec les catégories de risque liées à l'investissement. Ces facteurs ESG sont considérés comme des facteurs de risque, ce qui signifie que nous pensons qu'ils peuvent influencer les niveaux de risque des différentes catégories de risque d'investissement identifiées. Des exemples de ces catégories de risque sont le risque d'actif.

Application dans la prise de décision d'investissement

NN IB prend en compte les risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement de différentes manières. La façon exacte dont cela est fait n'est pas statique, car notre approche évolue au fil du temps en fonction des informations obtenues, des pratiques des marchés émergents, de la disponibilité de données et d'outils pertinents et robustes et des développements réglementaires. En outre, la manière dont les risques en matière de durabilité peuvent être pris en compte dépend également de l'investissement ou de la proposition de produit spécifique – il peut donc y avoir des différences entre l'approche générale et l'approche appliquée à des propositions d'investissement ou de produit spécifiques. Les principaux domaines dans lesquels NN IB prend en compte les risques de durabilité dans le processus décisionnel d'investissement sont les suivants.

#	Aire	Description
1	Application par <i>NN IB de la Responsible Investment Framework policy</i> de NN Group («RI Framework policy») au niveau du gestionnaire et de la sélection des fonds et au niveau du portefeuille	<p>NN Group dispose d'une vaste politique de cadre d'investissement responsable, qui couvre un éventail de sujets tels que l'actionnariat actif (engagement et vote), les restrictions et l'intégration systématique des risques et opportunités importants en matière de durabilité dans la recherche et l'analyse des investissements. Nous croyons que grâce à l'application de ces exigences et méthodes, les risques de durabilité sont directement ou indirectement réduits pour les investissements que nous faisons. Bien que les restrictions soient souvent fondées sur nos valeurs et nos normes sociétales, elles contribuent également à réduire les risques liés aux actifs – par exemple, les restrictions sur les investissements dans les entreprises impliquées dans le charbon thermique devraient réduire le risque que ces investissements deviennent des actifs échoués. Veuillez consulter https://www.nn-group.com/sustainability/responsible-investment/responsible-investment-policy-framework.htm pour plus d'informations sur la Responsible Investment Framework policy de NN Group.</p> <p>Comme NN IB investit par l'intermédiaire de gestionnaires externes, nous tenons compte des critères ESG dans le processus de sélection des gestionnaires d'actifs externes. Ces gestionnaires d'actifs gèrent leurs fonds selon leur propre stratégie et NN IB décide d'investir ou non dans ceux-ci.</p> <p>Ces critères sont inclus dans le processus de diligence raisonnable et de sélection, de suivi et d'évaluation du gestionnaire, dans lequel NN IB examine si le gestionnaire a mis en place des processus structurels et des méthodologies appropriés en relation avec les domaines clés de la politique du cadre d'investissement responsable de NN Group, y compris les risques de durabilité.</p>
2	Processus d'approbation et d'examen des produits (« PAR »)	Dans le cadre du processus d'approbation et d'examen des produits (PAR), NN IB analyse et documente la manière dont les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les passifs (appelés <i>réclamations</i>) d'un produit spécifique, dans lequel la durée des passifs est également prise en compte.
3	Évaluations des risques	NN IB effectue régulièrement des évaluations des risques. Une évaluation qualitative des risques liés à la durabilité est effectuée afin d'identifier les risques et, le cas échéant, de déterminer les mesures d'atténuation des risques.

2. Classification des fonds (options d'investissement)

Pour les assurance de groupes, l'organisateur a le choix parmi 46 fonds d'investissement sous-jacents, dont certains promeuvent des caractéristiques écologiques et/ou sociales ou poursuivent un objectif d'investissement durable. Le fonds interne investit à 100% dans le fonds d'investissement sous-jacent. L'objectif et la politique d'investissement du fonds interne sont 100% conformes à l'objectif et à la politique d'investissement du fonds d'investissement sous-jacent. Sur la base des informations fournies par le gestionnaire d'actifs des fonds d'investissement sous-jacents, ces fonds d'investissement sous-jacents ont été classés au titre de l'article 6, 8 ou 9 du SFDR.¹²³

31 fonds (67,39 % du nombre total de fonds) sont classés au titre de l'article 8 du SFDR, 6 fonds (13,04 % du nombre total de fonds) sont classés au titre de l'article 9 du SFDR et 9 fonds (19,57 % du nombre total de fonds) sont classés au titre de l'article 6 du SFDR.

Pour les fonds relevant des articles 8 et 9, de plus amples informations sur les caractéristiques durables sont disponibles sur la page produit de notre site web sous « Documents nécessaires » :

- **MultiPlan et MultiPlan+** : <https://www.nn.be/fr/entreprises/multiplan>
- **Alto Cash Balance** : <https://www.nn.be/fr/entreprises/alto-cash-balance>
- **Alto Bonus** : <https://www.nn.be/fr/entreprises/alto-bonus>
- **Alto Defined Contribution**: <https://www.nn.be/fr/product/alto-defined-contribution>

Les informations relatives à la prise en compte des principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité inclus par les fonds d'investissement sous-jacents sont disponibles dans les informations précontractuelles relatives à chacune de ces options d'investissement. Toutefois, lors du choix des options d'investissement pour ce produit, la prise en compte de ces principaux effets négatifs n'a pas été déterminante.

3. Classification du produit

NN Insurance Belgium SA a classé ce produit au titre de l'article 8 SFDR car il favorise les caractéristiques écologiques et/ou sociales. Pour que le produit puisse être classé au titre de l'article 8 SFDR pour le preneur d'assurance, le produit financier doit être investi dans au moins une des options d'investissement classées aux articles 8 ou 9 de la liste ci-dessous et au moins une de ces options de placement doit être détenue pendant la période pendant laquelle le produit est détenu.

¹ Article 6 SFDR: le fonds ne promeut pas les caractéristiques écologiques et/ou sociales et ne poursuit pas d'objectifs d'investissement durable.

² Article 8 SFDR: le fonds promeut les caractéristiques écologiques et/ou sociales

³ Article 9 SFDR: le fonds poursuit un objectif d'investissement durable.

Liste des fonds d'investissement:

Nom du fonds interne	Nom du gestionnaire d'actifs	Nom du fonds d'investissement sous-jacent	Code ISIN	Classification SFDR
NN BlackRock BGF Global Allocation Fund A2 Fund	BlackRock	BGF Global Allocation Fund A2 EUR (CAP)	LU0171283459	6 (2)
NN BlackRock iShares Core MSCI World UCITS ETF Fund	BlackRock	iShares Core MSCI World UCITS ETF USD (Acc)	IE00B4L5Y983	6 (2)
NN BlackRock iShares Core S&P 500 UCITS ETF Fund	BlackRock	iShares Core S&P 500 UCITS ETF USD (Acc)	IE00B5BMR087	6 (2)
NN BlackRock iShares MSCI Europe SRI UCITS ETF Fund	BlackRock	iShares MSCI Europe SRI UCITS ETF EUR (Acc)	IE00B52VJ196	8
NN Capital Group Global Allocation Fund	Capital Group	Capital Group Global Allocation Fund (LUX) B EUR	LU1006075656	6 (3)
NN Carmignac Emergents Fund	Carmignac Gestion	Carmignac Emergents A EUR Acc	FR0010149302	9
NN Carmignac Patrimoine Fund	Carmignac Gestion	Carmignac Patrimoine A EUR Acc	FR0010135103	8
NN DNCA Invest Eurose Fund	DNCA Investments	DNCA Invest Eurose	LU0284394235	8
NN Ethenea Ethna-AKTIV Fund	ETHENEA Independent Investors S.A.	Ethna-AKTIV -T-	LU0431139764	8
NN FFG European Equities Sustainable Moderate Fund	Funds For Good	FFG European Equities Sustainable Moderate	LU0945616984	8
NN FFG Global Flexible Sustainable Fund	Funds For Good	FFG Global Flexible Sustainable	LU1697917083	8
NN Fidelity America Fund	Fidelity International	Fidelity Funds - America Fund	LU0251127410	8
NN Fidelity Pacific Fund	Fidelity International	Fidelity Funds - Pacific Fund	LU0368678339	8
NN Fidelity World Fund	Fidelity International	Fidelity Funds - World Fund	LU1261432659	8
NN Flossbach von Storch Multiple Opportunities II RT Fund	Flossbach von Storch	Flossbach von Storch Multiple Opportunities II RT	LU1038809395	8
NN GS Emerging Markets Debt Fund	Goldman Sachs Asset Management	Goldman Sachs Emerging Markets Debt (Hard Currency)	LU0546915058	8
NN GS Euro Bond Fund	Goldman Sachs Asset Management	Goldman Sachs Euro Bond	LU0546917773	8
NN GS Europe Sustainable Equity Fund	Goldman Sachs Asset Management	Goldman Sachs Europe Sustainable Equity	LU0991964320	8
NN GS Eurozone Equity Income Fund	Goldman Sachs Asset Management	Goldman Sachs Eurozone Equity Income	LU0127786431	8
NN GS Global Social Impact Equity Fund	Goldman Sachs Asset Management	Goldman Sachs Global Social Impact Equity	LU0332192961	9
NN GS Global Sustainable Equity Fund	Goldman Sachs Asset Management	Goldman Sachs Global Sustainable Equity	LU0119216553	8
NN GS Multi Asset Factor Opportunities Fund	Goldman Sachs Asset Management	Goldman Sachs Multi Asset Factor Opportunities	LU2055071596	6 (1)
NN GS Patrimonial Aggressive Fund	Goldman Sachs Asset Management	Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	LU0119195450	8
NN GS Patrimonial Balanced Europe Sustainable Fund	Goldman Sachs Asset Management	Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	LU1444115874	8
NN GS Patrimonial Balanced Fund	Goldman Sachs Asset Management	Goldman Sachs Patrimonial Balanced	LU0119195963	8
NN GS Patrimonial Balanced Future Fund	Goldman Sachs Asset Management	Goldman Sachs Patrimonial Balanced Future (B)	BE6313167197	8
NN GS Patrimonial Defensive Fund	Goldman Sachs Asset Management	Goldman Sachs Patrimonial Defensive	LU0119196938	8
NN JP Morgan Euro Liquidity Fund	JPMorgan Asset Management	JPMorgan Liquidity Funds - EUR Standard Money Market VNAV Fund	LU2095450479	8
NN JPM US Technology Fund	JPMorgan Asset Management	JPM US Technology Fund	LU0159052710	8
NN Life Multi Invest High Fund	NN Insurance Belgium	NN Life Multi Invest High Fund	N/A	6 (4)
NN Life Multi Invest Low Fund	NN Insurance Belgium	NN Life Multi Invest Low Fund	N/A	6 (4)
NN Life Multi Invest Medium Fund	NN Insurance Belgium	NN Life Multi Invest Medium Fund	N/A	6 (4)
NN Life Multi Invest Medium Low Fund	NN Insurance Belgium	NN Life Multi Invest Medium Low Fund	N/A	6 (4)
NN M&G Dynamic Allocation Fund	M&G Investments	M&G (Lux) Dynamic Allocation Fund	LU1582988058	8
NN M&G Global Listed Infrastructure Fund	M&G Investments	M&G (Lux) Global Listed Infrastructure Fund	LU1665237704	8
NN M&G Optimal Income Fund	M&G Investments	M&G (Lux) Optimal Income Fund	LU1670724373	8
NN Nordea Global Climate and Environment Fund	Nordea Asset Management	Nordea Global Climate and Environment Fund	LU0348926287	9

NN Nordea Global Real Estate Fund	Nordea Asset Management	Nordea Global Real Estate Fund	LU0705259769	8
NN Pictet-Global Megatrend Selection Fund	Pictet Asset Management	Pictet-Global Megatrend Selection	LU0386882277	8
NN R-co Valor Balanced Fund	Rothschild & Co Asset Management Europe	R-co Valor Balanced	FR0013367281	8
NN R-co Valor Fund	Rothschild & Co Asset Management Europe	R-co Valor	FR0011261197	8
NN Schroder ISF Global Energy Transition Fund	Schroders	Schroder ISF Global Energy Transition	LU2390151400	9
NN Threadneedle Global Focus Fund	Columbia Threadneedle Investments	Threadneedle (Lux) Global Focus	LU0757431068	8
NN Threadneedle Global Smaller Companies Fund	Columbia Threadneedle Investments	Threadneedle (Lux) Global Smaller Companies	LU0570870567	8
NN Triodos Euro Bond Impact Fund	Triodos Investment Management	Triodos Euro Bond Impact Fund	LU0278272504	9
NN Triodos Global Equities Impact Fund	Triodos Investment Management	Triodos Global Equities Impact Fund	LU0278271951	9

Le règlement européen SFDR ne prévoit pas d'annexe spécifique pour les fonds relevant de l'article 6. Le cas échéant, une information sur les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité est fournie via un lien ci-dessous.

- (1) <https://www.gsam.com/responsible-investing/fr-BE/non-professional/about/declaration-sur-les-principales-incidences-negatives-en-matiere-de-durabilite>
- (2) <https://www.blackrock.com/corporate/literature/continuous-disclosure-and-important-information/sfdr-principal-adverse-sustainability-impact-statement.pdf>
- (3) [https://www.capitalgroup.com/content/dam/cgc/tenants/eacg/esg/files/annex\(fr\).pdf](https://www.capitalgroup.com/content/dam/cgc/tenants/eacg/esg/files/annex(fr).pdf)
- (4) <https://www.nn.be/fr/propos-de-nn/publication-dinformations-en-matiere-de-durabilite>

● **Quels indicateurs de durabilité sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?**

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment:

- Nombre d'émetteurs exclus de l'univers d'investissement selon la liste des exclusions.
- Nombre d'émetteurs faisant l'objet d'embargos sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations unies et faisant l'objet d'un appel à l'action sur la liste du Groupe d'action financière.
- Nombre d'émetteurs impliqués dans des violations substantielles de normes internationalement reconnues, notamment: les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies.



Ce produit financier tient-il compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

X Oui, le Compartiment tient compte des PAI sur les facteurs de durabilité. Les indicateurs PAI font partie du processus d'investissement documenté du Compartiment. Les PAI eux-mêmes sont intégrés dans le processus d'investissement du gestionnaire au moyen des critères de restriction et des documents de politique du gestionnaire.

Par le vote aux assemblées des actionnaires, l'engagement auprès des entreprises, l'application d'exclusions et/ou la sélection des investissements, les incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité sont pris en compte:

- 4. Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
- 7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles pour la biodiversité
- 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- 11. Absence de procédures et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- 13. Diversité des genres au Conseil d'administration
- 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)
- 16. Pays avec des violations des droits sociaux dans lesquels des investissements ont été réalisés

De plus amples informations sur les indicateurs PAI sur les facteurs de durabilité seront incluses dans le rapport annuel.

Non



La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement en fonction de facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Les pratiques de **bonne gouvernance** comprennent notamment des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier utilise-t-il?

Afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, celui-ci applique les mesures suivantes:

- Critères normatifs pour l'investissement responsable
- Approche d'intégration ESG
- Actionnariat actif

- Critères normatifs pour l'investissement responsable

Le Compartiment applique les critères normatifs d'investissement responsable du Gestionnaire sur la base desquels, comme prévu dans la Politique d'Investissement Responsable, des restrictions sont appliquées à l'investissement dans des émetteurs impliqués dans des activités et des comportements controversés.

Dans le cadre des investissements dans des émetteurs publics du Compartiment couverts par la stratégie d'investissement, le comité ESG du Gestionnaire vérifie pour chaque pays si le Conseil de sécurité des Nations unies a imposé un embargo sur les armes à son encontre ou si le pays figure sur la liste du Groupe d'action financière faisant l'objet d'un appel à l'action. Si le pays figure sur l'une ou l'autre liste, il est inclus dans la liste des exclusions, ce qui entraîne son exclusion de l'univers d'investissement.

- Approche d'intégration ESG

Le Compartiment intègre des informations sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pour ses investissements sur la base de l'approche d'intégration ESG du Gestionnaire. La première étape de l'intégration ESG consiste à identifier les risques et opportunités ESG importants. La deuxième étape consiste à évaluer ces risques et opportunités ESG importants et à les inclure dans un certain nombre de notations ESG. La dernière étape de l'intégration ESG consiste à intégrer cette analyse ESG dans la sélection des investissements et des institutions d'investissement.

Pour les émetteurs publics, la plupart des facteurs ESG – de la qualité et de l'accès à l'éducation et aux soins de santé à la stabilité politique et aux sources d'énergie – sont généralement importants pour tous les pays du monde.

- Actionnariat actif

L'actionnariat actif fait référence à un dialogue et à un engagement auprès des émetteurs et à l'exercice des droits de vote, un outil utilisé par le Gestionnaire pour encourager les émetteurs à adopter des comportements et des pratiques plus durables. L'engagement se déroule de trois manières : l'engagement thématique, le dialogue ESG et l'engagement en matière de controverses. L'engagement thématique se concentre sur divers thèmes ayant un impact matériel sur la société, pour lesquels le Gestionnaire estime qu'un changement favorable peut être apporté grâce aux efforts d'engagement. Les analystes et les gestionnaires de portefeuille engagent également régulièrement un dialogue avec les émetteurs sur des sujets ESG qui, selon le gestionnaire, pourraient avoir une incidence importante sur leur valeur.

Un point de vue fondamental du gestionnaire est que l'inclusion est préférable à l'exclusion, ce qui signifie que lorsqu'il s'agit de décider d'exclure ou non des investissements, l'engagement est déterminant. Cela est effectué par le biais d'un engagement en matière de controverses. En cas de violation des aspects inclus dans les critères normatifs de l'investissement responsable, il est d'abord examiné s'il est possible d'entrer en contact avec l'émetteur concerné pour tenter d'éviter la violation. Si l'engagement est jugé faisable, un processus officiel d'engagement doit être amorcé pour que l'émetteur puisse continuer à entrer en considération pour un investissement. Si le Gestionnaire estime qu'un engagement serait infructueux, il réexamine l'émetteur.

Afin de représenter efficacement les clients dans leur rôle de parties prenantes, les droits de vote sont également utilisés, lorsque cela est possible et faisable, comme un outil pour encourager les émetteurs à changer pour le mieux. Les droits de vote jouent également un rôle important dans la responsabilisation de l'émetteur.

En outre, un dialogue avec les émetteurs publics a lieu au sujet des émissions obligataires (potentielles), afin de mieux évaluer les risques et les opportunités d'investissement. Le Compartiment plaide également en faveur de politiques et de législations qui soutiennent la durabilité et les droits des parties prenantes. Cela est principalement effectué par l'intermédiaire d'un certain nombre d'associations professionnelles internationales dont le Gestionnaire est membre et par le biais de partenariats avec d'autres investisseurs.

● **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?**

Les éléments contraignants du compartiment sont énumérés ci-dessous:

- **Exclusions sur base des critères normatifs de l'investissement responsable.** Les investissements dans des émetteurs intervenant, entre autres, dans le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées, la production de produits du tabac, l'extraction de charbon thermique et/ou la production de sables bitumineux, sont exclus par le compartiment conformément aux critères normatifs de l'investissement responsable. Le respect des critères normatifs de l'investissement responsable repose sur des seuils de chiffre d'affaires prédéterminés, comme indiqué dans la Responsible Investment Policy du Gestionnaire, en s'appuyant sur des données provenant de parties externes. Pour les seuils et les activités les plus récents, veuillez consulter la Responsible Investment Policy du Gestionnaire disponible sur le site.

Le compartiment utilise les seuils de chiffre d'affaires suivants:

- le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées: 0%
- la fourniture d'armes controversées: 5%
- la production de tabac: 5%
- l'extraction du pétrole des sables bitumineux: 5%
- l'extraction de charbon pour la production d'électricité: 5%
- les divertissements pour adultes: 5%
- la fourrure et les cuirs spéciaux: 5%
- les jeux de hasard: 5%
- l'extraction de pétrole et de gaz de schiste: 5%
- le forage en région arctique: 5%

Le Compartiment n'investit pas dans les pays pour lesquels le Conseil de sécurité des Nations Unies a imposé un embargo national sur les armes, ni dans les pays figurant sur la liste de l'organisme mondial de surveillance du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, le Groupe d'action financière, qui font l'objet d'un appel à l'action.

● **Quel est le taux minimum fixé de réduction de la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement?**

N/A – Avant l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment ne s'engageait pas à un pourcentage minimal de réduction de l'univers d'investissement.

● **Quelle est la politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance mises en œuvre dans les entreprises bénéficiaires des investissements?**

Le Compartiment utilise sa propre approche pour identifier et évaluer les violations des normes mondiales et les émetteurs susceptibles d'être impliqués dans de mauvaises pratiques de gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations industrielles, la rémunération du personnel et la conformité fiscale.

Cette approche interne vise à détecter, analyser, évaluer et suivre les entreprises identifiées par les fournisseurs de données externes comme étant des entreprises qui violent ou n'intègrent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les entreprises ayant des scores de controverse élevés (dont des controverses majeures en matière de gouvernance, des droits du travail et de respect de la législation fiscale. Après examen de ces données externes, les entreprises pour lesquelles le Gestionnaire estime qu'il existe une violation grave et persistante et/ou que les pratiques de gouvernance ne sont pas satisfaisantes, et qui ne font pas preuve d'initiatives suffisantes pour y remédier, seront exclues du Compartiment. Cette liste d'entreprises est réexaminée tous les six mois.

Le Gestionnaire peut ne pas être en mesure de vendre facilement des titres destinés à être exclus du portefeuille lors de chaque examen semestriel (par exemple, en raison de problèmes de liquidité ou pour d'autres raisons indépendantes de sa volonté), mais il s'efforcera de se déinvestir dès que possible de manière ordonnée et dans l'intérêt des actionnaires.

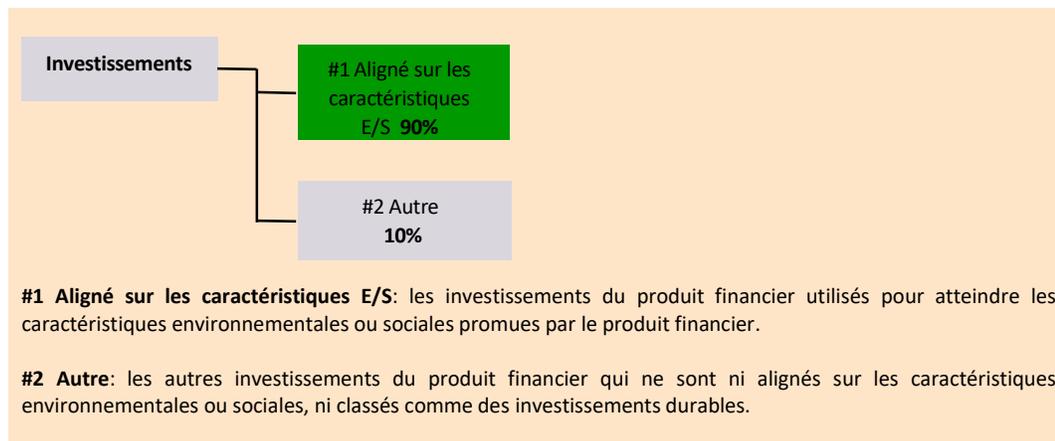


L'affectation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle est l'affectation des actifs prévue pour ce produit financier?

La répartition prévue des actifs du Compartiment, alignée sur les caractéristiques environnementales, sociales et autres, est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Le Compartiment ne s'engage pas à investir dans des Investissements durables.



● Comment l'utilisation de produits dérivés répond-elle aux caractéristiques environnementales ou sociales que le produit financier promet?

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quel est leur objectif et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements suivants sont notamment inclus dans la catégorie «autres»: liquidités à des fins de liquidité; produits dérivés à des fins de gestion de portefeuille ou d'investissement efficaces; et/ou investissements dans des OPCVM et des OPC pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment. Cependant, ces investissements ne promeuvent pas les caractéristiques environnementales ou sociales du Compartiment et ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Le pourcentage indiqué est le pourcentage prévu qui peut être détenu dans ces instruments, mais le pourcentage réel peut varier à tout moment.

Ces instruments financiers ne sont pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier satisfait aux caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

N/A – Ce Compartiment est géré activement et ne dispose donc pas d'un indice spécifique servant de référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

● ***Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?***

N/A – Ce Compartiment est géré activement et ne dispose donc pas d'un indice spécifique servant de référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

● ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il assuré en permanence?***

N/A – Ce Compartiment est géré activement et ne dispose donc pas d'un indice spécifique servant de référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

● ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?***

N/A – Ce Compartiment est géré activement et ne dispose donc pas d'un indice spécifique servant de référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

● ***Où peut-on trouver la méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice désigné?***

N/A – Ce Compartiment est géré activement et ne dispose donc pas d'un indice spécifique servant de référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.



Où puis-je trouver en ligne des informations plus spécifiques aux produits?

Plus d'informations spécifiques aux produits peuvent être trouvées sur le site www.gsam.com/responsible-investing sur la page des produits et /ou SFDR: www.gsam.com/responsible-investing/fr-BE/non-professional/funds/detail/BE6313167197